

LETTRE D'INFOS N°19 — Mars 2022

INFORM'ACTION 74



Pour éviter l'attente à nos permanences :

PRENEZ RDV EN LIGNE

Sur notre site internet

Permanences

CSF

Cran – Gevrier :

Mardi 17H-19H
21 route de Chevennes

Meythet :

Mercredi 09H30 -11H30
4 rue de l'aérodrome

Cluses :

2ème et 4ème Jeudi du mois
17H00-19H00
24 Avenue G.CLEMENCEAU

Rumilly :

Le 1er Jeudi du mois
14H00-16H00

Le 3ème Jeudi du mois
17H00-19H00

Rue de l'Annexion

☎ 06.30.29.74.26

f CSF74

udcsf74@la-csf.org

www.csf74.fr

VERS LA SUPPRESSION DE LA C.D.C

C'EST QUOI LA CDC ?

C'est la Commission Départementale de Conciliation

MAIS À QUOI SERT-ELLE ?

C'est une commission paritaire chargée d'arbitrer les litiges entre locataires et propriétaires.

Elle rend des décisions collégiales.

La CDC n'est pas un Tribunal et la procédure est gratuite.

QUELLES COMPETENCES ?

Elle organise le face à face, locataire/propriétaire, elle recherche un compromis entre eux dans le respect de la Loi.

Sa création et ses compétences sont définies dans l'Article 20, de la Loi du 24 mars 2014, relatif au texte de la « Compétence exclusive »

DANS TOUS LES CAS, un Procès-verbal est établi.

1. Conciliation : Le litige se solde (financièrement) en séance.
2. Non Conciliation : Désaccord confirmé entre les parties
Absence de l'une des parties

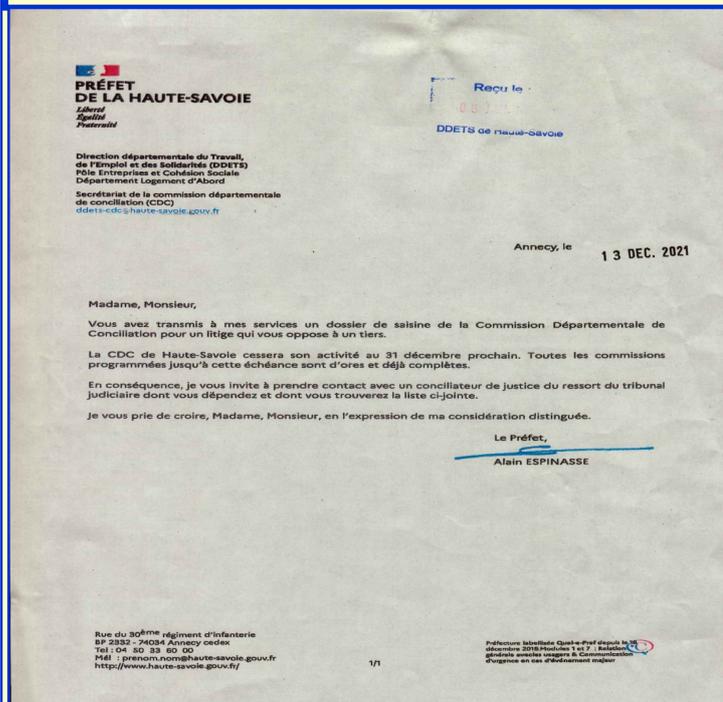


ET APRES ?

**Si le litige n'a pas été soldé,
le plaignant peut saisir le Tribunal.**

SUPPORT LEGAL

Cette commission a été créée par la Loi du 06 juillet 1989 et son champ d'intervention et de compétences a été étendu par la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 et 2018-1021 du 23 novembre 2018.



Et pour quelles raisons, le Préfet la supprime ?!

En supprimant le secrétariat de la CDC, il fait, certes, des économies sur son personnel et le matériel mais il lui interdit surtout de fonctionner.



QUELLES CONSEQUENCES POUR LES LOCATAIRES ET LES PROPRIETAIRES ?



1. Surcharge de travail des conciliateurs = **Délais fortement allongés.**
2. Disparition d'un organisme paritaire de défense
3. Orientation vers les conciliateurs de justice, rendant des décisions individuelles

⇒ Tous les bénévoles qui siègent à la commission de la C.D.C, dans les deux collèges, propriétaires et locataires, se sont réunis pour envoyer des courriers aux Ministères concernés mais aussi à l'ensemble de la classe politique du Département.



**LOCATAIRES / PROPRIETAIRES,
REAGISSONS ENSEMBLE,
NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !!!**